

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2400**

commune (s) :

objet : Lot n° 3 : plafonds suspendus et cloisons démontables - Autorisation de signer le marché suite à l'accord-cadre relatif à des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon avec l'entreprise Inséo

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2400**

objet : **Lot n° 3 : plafonds suspendus et cloisons démontables - Autorisation de signer le marché suite à l'accord-cadre relatif à des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon avec l'entreprise Inséo**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0474 du 1er décembre 2008, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif à des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon avec l'entreprise Inséo - lot n° 3 : plafonds suspendus-cloisons démontables se composant des entreprises Charbonnel, Matfor, Inséo, Botta mandataire du groupement Botta-Rouveure Marquez.

L'objet du marché est la réalisation de travaux de plafonds suspendus-cloisons démontables, de technicité courante et confirmée, sur l'ensemble du patrimoine situé sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon (57 communes), limités à des :


- petits travaux courants de maintenance,
- interventions pour travaux urgents.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par marché subséquent, suite à l'accord-cadre n° 08A07 - lot n° 3 : plafonds suspendus-cloisons démontables.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 6 mai 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Inséo pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 18 mois et d'un montant global minimum de 100 000 € HT et maximum de 250 000 € HT.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;



DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché (lot n° 3) plafonds suspendus-cloisons démontables et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Inséo pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2011 et éventuellement suivants, en section de fonctionnement ou d'investissement en fonction de l'affectation des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.